



INTÉGRATION DIRECTE

Fiche de saisine de la Commission Administrative Paritaire

(saisine faite par la collectivité d'accueil)

COLLECTIVITÉ :

Adresse :

.....

Nombre d'habitants :

Coordonnées de la personne chargée du dossier.....

I - PRINCIPE

Introduite par la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, une collectivité peut dorénavant pourvoir un emploi par le biais de l'intégration directe d'un fonctionnaire. Cette nouvelle modalité de recrutement s'ajoute au détachement et à la mutation. Deux conditions cumulatives sont fixées dans la loi : les corps et cadres d'emplois doivent être d'une part de même catégorie et d'autre part de niveau comparable.

II - SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'AGENT

Matricule :

M. **Mme** **Mlle**

NOM : **PRÉNOM :**

Date de naissance :

Adresse :

.....

a) Situation dans l'administration ou la collectivité d'origine :

Nom de l'administration d'origine	Grade et Indice Brut	Temps de travail

b) Situation dans la collectivité d'accueil :

Grade	Echelon	Indice Brut	Temps de travail	Date d'intégration prévue

III - PIECE A FOURNIR

Lettre de demande de l'intéressé



VISA DE L'AUTORITE TERRITORIALE

Fait à :

Signature + Cachet :

Le :